

Réhabilitation de cours d'eau

Restauration lourde par suppression de busage

2^{ème} partie (350ml sur 500 ml)

Syndicat Loisance Minette

Romagné, la Grouennerie, le ruisseau du Couard

Année / Période / Durée : 2023 / Juillet / 3 semaines

Longueur de cours d'eau : 350 ml

Hydrogéomorphologie : Rang 1 de Strahler

Programme d'action : Contrat Unique Couesnon



Objectifs :

- Restaurer le milieu naturel, biodiversité, résilience
- Retrouver les échanges nappe / zone humide /cours d'eau,
- Favoriser la dénitrification,
- Réduire les risques d'inondation amont / aval et éboulement de terrain.

Maitre d'ouvrage : SLM

Maître d'œuvre : SLM

Propriétaire : Privé

Gestionnaire : Privé

Réalisation : Agrioservices



Description du site :

Ce ruisseau affluent du Couard sur le bassin de la Minette a été busé sur 500 ml au début des années 2000. Aujourd'hui, ce busage cause plusieurs problématiques. D'une part, ce tronçon est classé en très mauvais état, du fait de l'absence totale de lit, de berge, de faune et de flore. De plus, il engendre des inondations et des éboulements de terrains avec un risque pour les habitations et les bovins (blessures). Sur cette exploitation les enjeux sont transversaux. Les travaux sur le cours d'eau donneront suite à des actions de plantation bocagère et d'une redéfinition des paddocks de pâturage. (en vert travaux 2022, en orange 2023)





Photos pendant les travaux, création du nouveau lit, installation du substrat granulométrique, de bois mort et installation des clôtures. Des plantations seront réalisées dans le cadre du programme Breizh Bocage de Fougères Agglomération l'hiver prochain.



Travaux :

La suite des travaux transversaux sur cette exploitation a débuté par la suppression du busage et des drains par section de 20 à 30 ml avant de remettre le cours d'eau à ciel ouvert (150 ml en 2022 et 350 en 2023). Ce type d'action de restauration est la plus parlante ; on part de zéro : pas de berge, de lit, aucune faune ou flore des cours d'eau n'est présente. La restauration permettra de retrouver tous ces éléments, de reconnecter le cours d'eau avec la nappe et de retrouver une zone humide plus efficace en supprimant l'effet drainant de l'ancien busage et des drains installer lors du busage. Suivront les actions d'accompagnement sur le volet agricole et bocager avec un redécoupage parcellaire en paddock (pâturage tournant), les plantations de la ripisylve autour des paddocks et le long des futurs chemins d'accès aux pâturages.



En chiffres 2022 et 2023 cumulé :

- 500 mètres linéaires de réouverture
- 1 070 mètres linéaires de clôtures
- 190 tonnes de granulats
- 12 franchissements engins et bovins
- 1 talus de 70 ml créé avec la terre exportée
- 1 passerelle (jardin privé)
- 30 mètres linaires de ganivelle
- 2 mares créé dont une tamponnant les eaux pluviales de l'exploitation



Suivi :

- Evolution des étiages (protocole ONDES)



Suppression du busage et des drains.



Bilan 2022 et 2023 cumulé :

- Travaux : 73 585,88 € TTC
- Financement : 50% Agence de l'Eau Loire-Bretagne, 30% Département d'Ille-et-Vilaine, 20% Syndicat Loisanse Minette
- L'évaluation du fonctionnement du site nécessite de prendre du recul sur plusieurs années pour prendre en compte l'inertie du milieu et les processus physiques, chimiques et biologiques.



Contraintes et solutions :

La reprise d'un ouvrage d'évacuation d'eaux pluviales ainsi que la réouverture du ruisseau dans un jardin privée étaient les premières contraintes de cette restauration, le redécoupage parcellaire n'était pas un problème pour l'exploitation, considérant que le risque d'inondation et éboulement de terre au-dessus du busage était plus contraignant. Douze ouvrages de franchissement permettront de mieux desservir les parcelles pour le pâturage.



Mare collectant l'eau pluviale, ainsi que l'eau de l'ancien busage passant sous le bâtiment (le busage restant en place sous le bâtiment celui-ci capte l'eau de la nappe).



Suppression du busage.



Seconde mare collectant le pluvial de plusieurs bâtiments et d'un chemin d'exploitation.



Photos : aménagement du ruisseau dans le jardin privé, installation de ganivelle afin de sécuriser l'accès au cours d'eau et cours d'eau surdimensionné afin de réduire le risque de débordement (30ml considérés comme des contraintes d'une « zone urbaine »).



Recréation du lit.



Cours d'eau restauré.



Apport granulométrique, installation de franchissement et des clôtures.